



POURQUOI LE SNPTES MERITE VOTRE CONFIANCE ?

Le SNPTES, créé en 1953, représente et défend l'ensemble des acteurs de l'éducation. Il a fait de l'accès au statut pour tous les personnels la priorité de son action dans sa lutte contre la précarisation de l'emploi, le statut de fonctionnaire pour les personnels de l'éducation étant le seul garant de leur indépendance.

À l'origine, ouvert aux seuls personnels techniques, le SNPTES s'est ensuite ouvert à l'ensemble de la communauté éducative (enseignants, ATSS, ITRF, PTO, contractuels...).

Le SNPTES n'est inféodé à aucun mouvement politique.

Le SNPTES représente et défend les intérêts individuels et collectifs des personnels dans les établissements et services relevant des ministères chargés de :

- ➔ l'éducation nationale,
- ➔ l'enseignement supérieur et de la recherche,
- ➔ la jeunesse et des sports.

LE COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL EST NOTAMMENT COMPETENT SUR :

- ➔ l'organisation des administrations, établissements et services ;
- ➔ la gestion des emplois et des compétences ;
- ➔ les statuts des personnels ;
- ➔ la politique indemnitaire ;
- ➔ l'égalité professionnelle, la parité (F/H) et la lutte contre toutes les discriminations ;
- ➔ bilan social.

Santé et sécurité au travail

Le résultat de ces élections définit la répartition, entre les différentes organisations syndicales, des sièges au CHSCT dont le rôle est :

- ➔ de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité ;
- ➔ de contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité ;
- ➔ de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

ENSEMBLE OPPOSONS-NOUS :

- à l'externalisation de nos missions et de nos métiers ;
- aux suppressions de postes ;
- aux discours anti-fonctionnaires ;
- au développement de la précarité ;
- aux difficultés de se faire rembourser certains frais ;
- au caporalisme ambiant dans nos établissements et services ;
- aux mobilités imposées dans le cadre des regroupements et des restructurations de services ;
- aux conséquences des projets de décentralisation ;
- à l'individualisation des régimes indemnitaires.

ÉLECTION 2014



ENSEMBLE EXIGEONS :

- les moyens humains, matériels et financiers pour un service public de qualité ;
- l'amélioration de nos conditions de travail ;
- la revalorisation de nos rémunérations ;
- le remplacement des collègues arrêtés ;
- le maintien et le développement de services informatiques gérés par les services académiques ;
- une médecine de prévention efficace ;
- le développement de l'action sociale, notamment par une amélioration des aides financières et des aides au logement ;
- l'accès à une formation continue adaptée aux attentes des personnels.

Contre le barème !

Le SNPTES est totalement opposé à l'utilisation de barèmes car les critères d'ancienneté y sont prédominants et ne garantissent pas pour autant la promotion pour tous.

Le SNPTES exige le respect de la loi qui prévoit comme seuls critères de promotion la valeur professionnelle et la Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Ce dernier critère ne peut évidemment pas être réduit à la simple notion d'ancienneté même s'il est évident que plus le parcours est long et plus il a de chance d'être riche et diversifié.

Pour le SNPTES, l'ancienneté doit être utilisée uniquement pour départager des dossiers jugés équivalents.

IL S'AGIT DONC D'UNE ÉLECTION MAJEURE



Éducation nationale - Enseignement supérieur - Recherche
Culture - Jeunesse et sports

SNPTES - 18, rue Chevreul - 94600 Choisy-le-Roi - Tél. : 01 48 84 08 62
Courriel : secretariat@snptes.org - Site web : <http://www.snptes.fr>

La volonté
de négocier,
la force
de s'opposer !